

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	21 mars 2024
Numéro	24.134	Heure	20h38

Auteur-e(-s) : Groupe libéral-radical

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Pour des allocations familiales équitables

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'augmenter le montant des allocations familiales, idéalement de 20% au moins.

Développement (obligatoire) :

Dans le canton de Neuchâtel, le montant des allocations familiales est actuellement de loin le plus bas des cantons romands, selon les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)¹. Il a été modifié pour la dernière fois le 1^{er} janvier 2015, suite notamment au dépôt en 2011 d'une initiative populaire intitulée « Pour des allocations familiales équitables ». Le montant mensuel est alors passé de 200 à 220 francs pour les deux premiers enfants, et est resté à 250 francs pour le troisième et chacun des enfants suivants.

Le coût de la vie a depuis lors considérablement augmenté, en particulier les loyers, les charges de chauffage et d'électricité et les primes d'assurance-maladie. Les familles, en particulier à faible et moyen revenu, sont durement touchées. Il est ainsi justifié de procéder à une adaptation à la hausse des allocations familiales, pour que l'importante charge financière que représentent un ou plusieurs enfants reste supportable pour les familles.

Afin de ne pas pénaliser outre mesure les employeurs et indépendants, qui financent actuellement intégralement les cotisations d'allocations familiales, l'étude d'un autre mode de financement est également demandée.

¹[Genres et montants des allocations familiales, 01.2024](#)

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Alexandre Brodard

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Armelle von Allmen Benoit	Corinne Schaffner	Quentin Di Meo
Patricia Borloz	Hermann Frick	Alain Rapin
Claudine Geiser	Océane Musitelli-Taillard	Olivier Favre-Bulle
Francis Krähenbühl	Nadia Chassot	Vincent Martinez
Martial Robert-Nicoud	Mary-Claude Fallet	Sarah Curty

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	21 mars 2024
Numéro	24.134	Heure	20h38

Auteur-e(-s) : Groupe libéral-radical

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Pour des allocations familiales équitables

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'augmenter le montant des allocations familiales, idéalement de 20% au moins, ainsi que leur mode de financement.

Développement (obligatoire) :

Dans le canton de Neuchâtel, le montant des allocations familiales est actuellement de loin le plus bas des cantons romands, selon les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)¹. Il a été modifié pour la dernière fois le 1^{er} janvier 2015, suite notamment au dépôt en 2011 d'une initiative populaire intitulée « Pour des allocations familiales équitables ». Le montant mensuel est alors passé de 200 à 220 francs pour les deux premiers enfants, et est resté à 250 francs pour le troisième et chacun des enfants suivants.

Le coût de la vie a depuis lors considérablement augmenté, en particulier les loyers, les charges de chauffage et d'électricité et les primes d'assurance-maladie. Les familles, en particulier à faible et moyen revenu, sont durement touchées. Il est ainsi justifié de procéder à une adaptation à la hausse des allocations familiales, pour que l'importante charge financière que représentent un ou plusieurs enfants reste supportable pour les familles.

Afin de ne pas pénaliser outre mesure les employeurs et indépendants, qui financent actuellement intégralement les cotisations d'allocations familiales, l'étude d'un autre mode de financement est également demandée.

¹[Genres et montants des allocations familiales, 01.2024](#)

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Alexandre Brodard

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Armelle von Allmen Benoit	Corinne Schaffner	Quentin Di Meo
Patricia Borloz	Hermann Frick	Alain Rapin
Claudine Geiser	Océane Musitelli-Taillard	Olivier Favre-Bulle
Francis Krähenbühl	Nadia Chassot	Vincent Martinez
Martial Robert-Nicoud	Mary-Claude Fallet	Sarah Curty